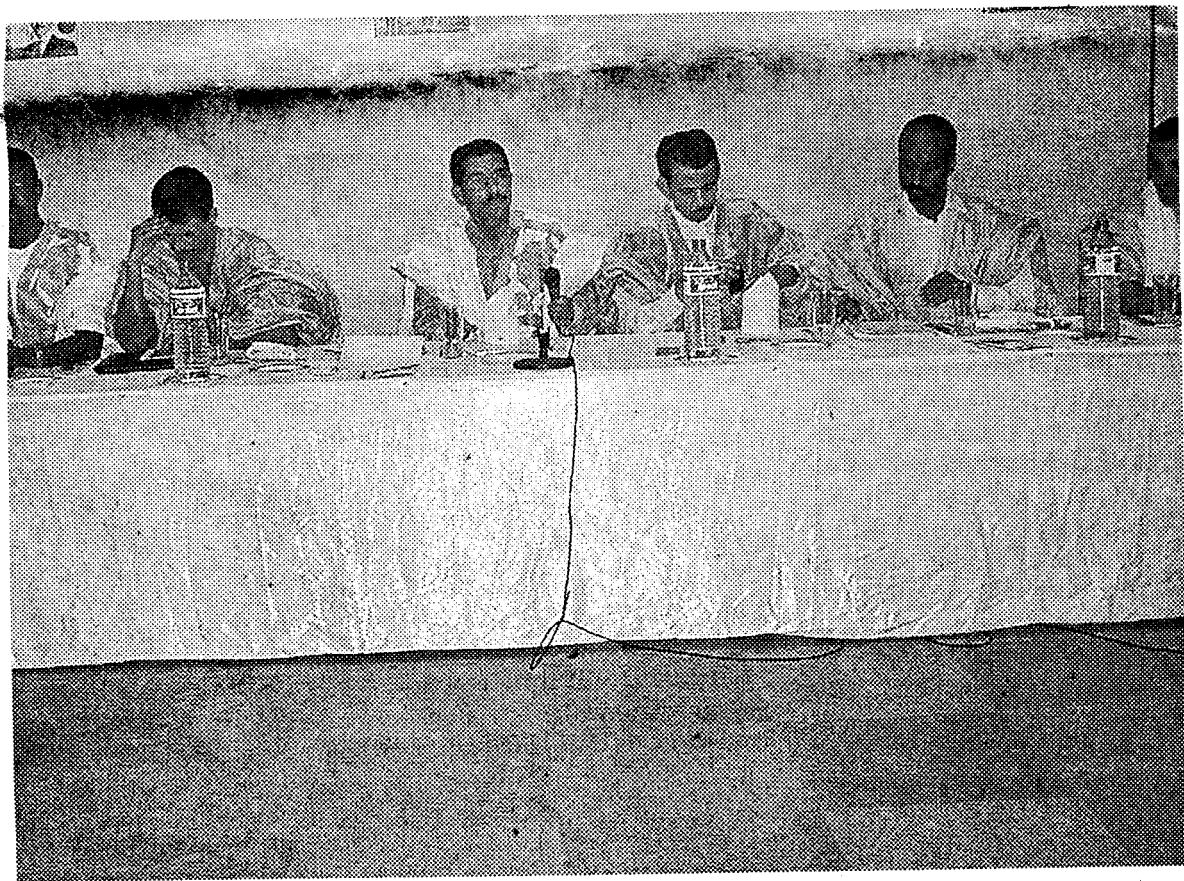


DÎNER-DÉBAT À L'HÔTEL MERCURE :

"La Mauritanie face au défi de la modernité : Quels progrès, quelles perspectives"

A l'occasion de la campagne électorale pour la présidentielle de 2003, l'initiative "Le Pacte Républicain" a organisé le samedi 25 octobre 2003, à l'hôtel Mercure, un dîner-débat fort animé, sur le thème "La Mauritanie face au défi de la modernité : Quels progrès, quelles perspectives". Trois sujets ont été abordés au cours de cette soirée à laquelle ont pris part les représentants des différents candidats ainsi que de la société civile. C'est la première que ce genre de rencontre ait lieu, surtout au cours d'une campagne électorale qu'on disait tendue. Comme pour démentir ces allégations, les débats ont été francs et emprunts de courtoisie et de civilité.

Ci-après un compte rendu des grandes lignes de cette soirée, en ce qui concerne le débat sur les institutions politiques. Dans notre prochaine édition, nous vous livrerons le débat sur l'économie.



DÎNER-DÉBAT À L'HÔTEL MERCURE :

"La Mauritanie face au défi de la modernité : Quels progrès, quelles perspectives"

EL YEZID OULD YEZID, MEMBRE
DU "PACTE RÉPUBLICAIN" :

*"Le Sénat est l'expression d'une
réalité politique et sociologique en
Mauritanie"*

La démarche pédagogique, depuis les élections municipales de 1986, pour associer les populations dans les enjeux démocratiques et autres expériences d'élections municipales constituent également l'une des assises de notre démocratie dont l'esprit et le principe sont définis par la constitution de 1991, qui a été adoptée par le référendum populaire à un taux supérieur à 97%. Cette constitution fixe nos institutions politiques. Notre système démocratique ou politique est d'abord présidentiel c'est-à-dire que l'exécutif est dominé par le président de la République. Au niveau législatif, notre parlement est composé de deux chambres : le Sénat et l'Assemblée nationale qui ont leur mission de légiférer, d'adopter les lois. La question du parlement face à la modernité s'est posée à travers les institutions du Sénat qui, selon une certaine opinion, est une institution obsolète et qu'il faudrait y instituer une institution parlementaire dans le cadre d'une assemblée nationale.

Je crois que le Sénat est l'expression d'une réalité politique et sociologique en

Mauritanie. Concernant le pouvoir judiciaire, nous avons évidemment un pouvoir judiciaire garanti par les institutions et son indépendance est encore une réalité dans notre pays.

Tel est donc le moule institutionnel dans lequel fonctionne notre système démocratique. Les acteurs de ce système sont les partis politiques, des syndicats, des associations de la société civile d'une manière générale et la presse indépendante. Est-ce que les partis politiques jouent leur rôle dans un souci d'imprimer une marque de modernisme dans notre société? Il est évident que ces partis politiques essaient dans la mesure du possible ce jouer un rôle prépondérant dans l'édification d'une société moderne. Et la presse indépendante constitue, à mon avis, un grand succès de notre système démocratique. Après les acteurs de ce système, il y a aussi les outils de ce système. Je crois que les deux principaux outils sont performants, et à même de moderniser. Je pense surtout à la confection des listes électorales dans les délais et à la carte d'identité nationale infalsifiable qui font qu'il y a des garanties selon lesquelles un homme une voix. Voilà donc la présentation sommaire de nos institutions démocratiques.

TALEB OULD SID'AHMED,
JOURNALISTE DE LA
RADIOTÉLÉVISION ET CHERCHEUR
EN COMMUNICATION :

*"Nous avons encore des choses à
consolider mais il faut dire qu'il y a
la volonté de parachever l'oeuvre
dans le prochain mandat"*

Je voudrais dire que depuis 1986, nous avons commencé à ancrer progressivement l'idée de la démocratie au sein d'une population qui auparavant n'a jamais eu l'occasion d'exprimer ses opinions politiques. Ensuite, il y a les élections présidentielles exprimées à travers le suffrage universel. Je crois que la démarche adoptée par les dirigeants à partir de 1986, est parfaitement conforme aux réalités sociales, culturelles et économiques du pays. Nous avons préféré commencer par les élections municipales et législatives pour permettre aux citoyens d'acquérir des notions et des expériences de la vie démocratique. Ceci a commencé à apporter ses fruits. Surtout si l'on sait que beaucoup de pays se sont engouffrés en organisant dès le début du processus démocratique des élections présidentielles. Je ne dirai pas que nous avons un système dé-

mocratique parfait comme celui des Etats Unis ou de la France qui ont passé des siècles à le construire. Mais le fait qu'on ait six candidats à l'élection présidentielle, cela prouve que notre système démocratique réalise des progrès énormes. C'est vrai que nous avons encore des choses à consolider mais il faut dire qu'il y a la volonté de parachever l'oeuvre dans le prochain mandat. Je pense qu'il existe de réelles perspectives pour la vie de nos institutions démocratiques. Maintenant, il faut que les hommes politiques, la société civile et la presse puissent gérer ce capital démocratique.

LÔ GOURMO ABDOUL,
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DU
HAVRE (FRANCE) MEMBRE DU
BUREAU EXÉCUTIF DE L'UFP, QUI
SOUTIENT OULD HAÏDALLA :

*"Le ministre de l'intérieur est
ministre de l'intérieur de son
gouvernement qui a donc en charge
la vie de ses adversaires"*

Je vous remercie de cette invitation. J'évolue très rapidement puisqu'on parle de modernité. Cependant, j'ai quelques petites remarques qui ne sont pas d'ordre formaliste ou juriste concernant le système en cours. Je sais que le système est un échec par rapport au système colonial et par rapport aux régimes antérieurs. Mais, il est vrai que les libertés prévues dans la constitution et la constitution elle-même sont des progrès incontestables,

c'est un acquis de notre peuple. Ce n'est pas un cadeau du pouvoir actuel. C'est dans des conditions historiques données dans lesquelles nous nous sommes tous impliqués, en particulier l'opposition. Par contre, il y a des choses qu'il faut changer. On ne peut pas qualifier le régime en place de régime présidentiel. C'est un régime parlementaire abâtardi. Il est essentiel que nous réfléchissions en tant que mauritaniens sur ce qui constitue ce comparatif de poste pilote de notre peuple, la gouvernance parce que c'est de ça qu'il s'agit. Et voir les institutions que nous avons, les rapports qui existent entre elles, sont aujourd'hui conformes aux aspirations de notre peuple et surtout aux particularités historiques. Par exemple je trouve que le Sénat est une bonne chose. Je ne suis pas d'accord personnellement avec ceux qui veulent le supprimer. En outre, il faut voir ce qui doit être amélioré dans le Sénat pour réfléchir



sur les particularités de notre société parce que ça a une fonction un Sénat et sert à exprimer quelque chose de plus qu'une représentation de certaines classes sociales, d'autres catégories sociales qui expliquent davantage dans la réalité historique de la Mauritanie. Par exemple les chefs de villages, les chefs de campements, tous

ceux qui, pendant que nous sommes ici à Nouakchott et que nous faisons de la politique pure, gèrent la vie quotidienne du peuple et auxquels on est obligé de recourir quand il y a par exemple des problèmes de pâturage ou fonciers. Ces gens là ont une légitimité historique par delà des problèmes de constitution glacés. Il faut que nous en prenions compte et réfléchissions sur ce que peut être le rôle du Sénat adapté aux réalités de chez nous. Mais pas un Sénat importé, importé de France mais un Sénat qui reflète réellement les particularités historiques de notre société. Le système politique a en effet ses travers et il faut absolument revoir tout cela. Le régime parlementaire actuel donne prépondérance pour des raisons de combinaisons politiques, institutionnelles au chef de l'Etat. C'est incontestable. C'est ça d'ailleurs qui donne une sorte d'ambiance présidentielle à ce régime. Mais d'où vient cela. Cela vient de la manière à travers laquelle s'effectuent le choix et les conditions de fonctionnement des acteurs - les partis politiques - à travers deux institutions. Cela n'a rien de politicien parce que si demain je viens au pouvoir ça donnerait les mêmes résultats. On va avoir un chef de l'Etat qui, par la force des choses, se trouve en position de captation de l'essentiel du pouvoir parce qu'il exerce le respect, une sorte d'omnipotence, il est le chef du parti majoritaire. Mais dans quelles conditions ce parti est-il majoritaire justement? Je ne parle pas de fraudes et autres, on en discutera. Mais je parle du mode du scrutin. Etant donné le mode du scrutin, le parti majoritaire va être un parti majoritaire hégémonique. Et pour ça, il faut un chef et le chef ne peut être que celui de l'exécutif. Du coup nous voilà dans une poussée de régime abâtardi. Un régime parlementaire abâtardi. Une absurdité parce que c'est le ministre de l'intérieur qui, en réalité, dissout les partis. Or le ministre de l'intérieur est ministre de l'intérieur de son gouvernement qui a donc en charge la vie de ses adversaires. Conséquence, c'est une manoeuvre destinée à affaiblir les partis politiques et donc le parti majoritaire reste majoritaire de façon permanente à travers l'exercice du pouvoir.

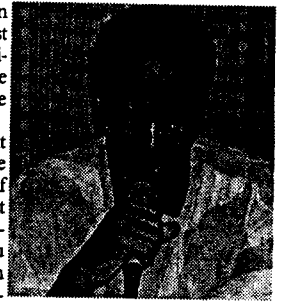
puisse mettre en oeuvre ce qui lui est garanti par la constitution c'est-à-dire le pouvoir de contrôle sur l'exécutif

Je suis heureux d'entendre mon collègue Lô Gourmo dire que nous disposons d'une aptitude constitutionnelle qui me semble être adaptée au contexte mauritanien. Je rappelle en tout cas en ce qui concerne les enjeux liés à la religion, l'aspect de la diversité sociologique qui est pris en compte. Cela est un élément qui me paraît important. Et l'architecture elle-même, notamment les pouvoirs exécutif, législatif et les collectivités locales qui ont constitué le socle sur lequel est exercée la démocratie pluraliste. Je pense qu'on a assisté depuis 1986 à des élections pluralistes.

Est-ce que maintenant l'architecture politique garantit l'expression du suffrage universel? Je pense que oui. Le problème qui se pose aujourd'hui est moins un problème de la nature du système en pratique et d'usage. Est-ce qu'on suffisamment expérimenté nos institutions démocratiques? Je crois que ce n'est pas l'enjeu. L'enjeu est surtout de savoir si on est satisfait de nos institutions, en l'occurrence le Sénat. C'est essentiel. Il faut absolument que l'assemblée nationale

le puisse mettre en oeuvre ce qui lui est garanti par la constitution c'est-à-dire le pouvoir de contrôle sur l'exécutif.

Deuxième élément sur lequel je crois que le prochain exécutif mettra l'accent c'est l'organisation des débats publics au niveau de la représentation nationale, que le gouvernement soit responsable des explications qu'il peut donner sur un sujet d'actualité soulevé par un journal de la place. Mais je pense que l'architecture politique est bonne et c'est un progrès par rapport à ce qui existait. La réflexion doit être centrée sur les pratiques et les usages et comment pourrait-on améliorer nos institutions en fonction de ce qui existe. Il faut aussi dire tout de même que nos institutions sont encore jeunes et qu'il faut tenir compte de ce facteur.



**AHMED SALEM OULD MERZOUG, HAUT
COMMISSAIRE DE L'OMVS ET MILITANT DU
PRDS, PARTI AU POUVOIR :**
"Il faut absolument que l'assemblée nationale